

N°2023-089

URBANISME

Cession de la parcelle ZI n°904 à TW METALS

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 21 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Joël GIRARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON,

Pouvoirs :

Charline MARTINEAU..... à Isabelle BRIARD
Sébastien GALERON..... à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD

L'entreprise TW METALS souhaite acquérir la parcelle ZI n° 904 d'une superficie de 230m² appartenant au domaine privé de la commune qui est située dans leur propriété clôturée. Il s'agit d'une parcelle située en zone UI et utilisée comme espace vert arboré.

Considérant que la parcelle ZI n° 904 n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal,

Considérant que le service du domaine en date du 17 juillet 2023 a estimé la valeur du bien à 1150 €,

Considérant que l'entreprise TW METALS a accepté l'achat de la parcelle ZI n° 904 au prix de 1150€,

Il convient donc de procéder à la cession du foncier à l'entreprise TW METALS.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **APPROUVER** le principe de vendre la parcelle cadastrée ZI n° 904 d'une superficie de 230 m², au prix de 1150€.

- **APPROUVER** que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soit à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques en l'étude notariale de SAINT-AY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le